



Royaume du Maroc

**IXème Conférence des Parties chargée d'examiner
le Traité de la Non-prolifération des Armes Nucléaires
(New York, 27 avril-22 mai, 2015)**

**Déclaration prononcée par SE Omar Hilale
Ambassadeur Représentant Permanent
au titre du débat général**

30 Avril 2015

Madame la Présidente,

1. Permettez-moi, tout d'abord, de vous exprimer, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, les sincères félicitations de la délégation du Royaume du Maroc suite à votre élection pour présider la neuvième Conférence d'examen du Traité de la Non-prolifération des Armes Nucléaires et vous assurer de notre pleine et entière coopération afin d'assurer la réussite des travaux de notre Conférence.
2. Je voudrais également saluer le message du Secrétaire général en ouverture de notre Conférence et qui a reflété son engagement en faveur du désarmement et de la non-prolifération des armes nucléaires.
3. Je saisi cette occasion pour saluer Mme Angela Kane, qui terminera bientôt son mandat de Haut Représentant du Secrétaire général aux affaires du désarmement, et lui exprimer l'appréciation de ma délégation, et à travers elle l'ensemble de l'équipe du Bureau des Affaires du Désarmement, pour les efforts louables qu'ils fournissent dans le suivi et la gestion des questions du Désarmement au sein des Nations Unies.
4. Je souhaite remercier Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères de la République Islamique de l'Iran, et les distingués Représentants Permanents du Royaume du Bahreïn et du Nigeria, pour avoir prononcé les déclarations du Mouvement des Non-alignés, et des Groupes Arabe et Africain.

Madame la Présidente,

5. Nos délibérations interviennent dans un contexte international marqué par la détérioration de la sécurité internationale et l'exacerbation de la menace terroriste, en particulier au Moyen-Orient et dans l'espace Sahélo-saharien.
6. La situation est également caractérisée par une léthargie des mécanismes onusiens de désarmement nucléaire, alors que la mise en place d'un monde exempt d'armes nucléaires passe par l'efficacité de ces mécanismes, particulièrement la Conférence du désarmement. L'efficacité renforcée de ces mécanismes reste tributaire de la volonté politique des Etats et le respect des obligations et des engagements pris.
7. Le Royaume du Maroc confirme son ferme attachement au TNP comme instrument clé pour la préservation de la paix et de la sécurité mondiale. Le Royaume considère qu'il est impératif que les dispositions du TNP et des obligations qui en découlent, soient respectées par tous les États parties. De même, les mesures préconisées par les décisions des conférences d'examen constituent des contrats dont le plein respect nous permettra d'avancer collectivement vers la réalisation des objectifs du Traité.
8. Il est de notre devoir tous de tout mettre en œuvre pour la réalisation des objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) qui demeure la pierre angulaire du régime mondial de désarmement et de non-

prolifération nucléaires et de l'usage de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Madame la Présidente,

9. Les armes nucléaires, et toutes les ADM, ne constituent pas une garantie de sécurité ni de stabilité effective sur les plans régional et international. La sécurité de tous réside plutôt dans la coexistence pacifique, le dialogue et le respect mutuel.
10. L'existence des armes nucléaires constitue une menace perpétuelle, à haut risque, qui continue de peser sur le devenir du monde. La sécurité collective exige la renonciation à la prolifération et l'engagement envers le désarmement.
11. Les conséquences irréversibles de l'usage des armes nucléaires sur l'environnement et la vie humaine nous interpellent pour avancer sérieusement vers l'interdiction de ces armes, les seules Armes de Destruction Massive à ne pas faire l'objet d'une norme universelle d'interdiction.
12. Dans le même esprit, le Maroc salut le processus des conférences sur les conséquences humanitaires et continuera à y participer.
13. Ayant à l'esprit que l'objectif ultime du TNP est de réaliser un monde libre d'armes nucléaires, les efforts de réduction des arsenaux nucléaires sont appréciables mais ces réductions devraient être substantielles, continues et vérifiables.
14. Le Maroc déplore également le retard accusé dans l'entrée en vigueur du CTBT et réitère à cet égard son appel à tous les États, en particulier les puissances nucléaires, qui ne l'ont pas encore fait à ratifier ce Traité pour faciliter son entrée en vigueur afin de rendre l'interdiction des essais nucléaires irréversible et vérifiable.

Madame la Présidente,

15. Le Maroc réaffirme la nécessité du respect du droit inaliénable des États à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, conformément à l'article IV du Traité. Il appelle au renforcement des capacités de l'AIEA afin de lui permettre de soutenir efficacement les pays en développement à bénéficier des applications pacifiques de l'énergie nucléaire.
16. Aucune barrière ne devrait s'ériger devant la jouissance de ce droit dans le respect des obligations de non-prolifération et des normes de sûreté et de sécurité. Le régime de non-prolifération repose sur un délicat équilibre entre droits et obligations des États; un équilibre qu'il importe de protéger, de préserver et de renforcer.
17. Le Maroc salut les efforts de l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique (AIEA), notamment à travers son Programme de Coopération Technique, dans la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie

nucléaire à des fins de développement. Il est indispensable d'assurer un financement suffisant, garanti et prévisible à la Coopération technique.

Madame la Présidente,

18. Des défis de prolifération continuent à exister. Il est crucial que les obligations de non-prolifération soient scrupuleusement et universellement respectées. Tous les Etats sont tenus d'honorer les engagements auxquels ils ont souverainement souscrit.
19. Le régime de non-prolifération de l'AIEA, dont la composante principale demeure les Accords de garanties du TNP, continue de prouver son efficacité, malgré les difficultés et les défis. Le Maroc, qui soutient le renforcement du régime de garanties de l'Agence, continue de contribuer à tous les efforts pour réaliser cet objectif, et souligne que l'AIEA doit disposer de tous les moyens nécessaires pour s'acquitter efficacement de son mandat en matière de garanties.
20. Le Maroc salut, dans ce contexte l'accord-cadre entre les 5+1 et l'Iran qui représente un développement positif majeur dans les efforts visant à résoudre la question du programme nucléaire iranien. Ce développement démontre, encore une fois, que le dialogue et la diplomatie constituent une option efficace pour la résolution des différends.

Madame la Présidente,

21. Il est incontestable que l'universalité d'un traité aussi important que le TNP sert l'objectif commun de la sécurité collective. Le Maroc souligne l'importance de l'adhésion au TNP et la conclusion d'accords de garanties généralisées avec l'AIEA, par tous les États de la région du Moyen-Orient.
22. Le Maroc salut chaleureusement l'adhésion de la Palestine au TNP et souhaite que ce développement puisse contribuer aux efforts visant à libérer le Moyen Orient des armes de destruction massive.
23. Tout en saluant les efforts fournis, y compris par le Facilitateur, Mr. Lajava, Le Maroc regrette que la Conférence pour l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et des autres armes de destruction massive au Moyen Orient, en application du plan d'action pour la mise en œuvre la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, n'ait pas été convoquée.
24. Il nous parait crucial que la conférence d'examen prenne les mesures nécessaires pour qu'une telle conférence soit convoquée sans plus tarder. Cette Conférence présente une occasion historique pour déclencher un processus qui permettrait de débarrasser la région des armes de destruction massive. Un tel processus contribuerait à l'établissement de la confiance et au renforcement de la paix et la sécurité régionales et internationales.

Madame la Présidente,

25. Le succès de cette conférence nécessitera une grande flexibilité et une volonté politique pour se mettre d'accord sur des actions concrètes qui respectent l'équilibre subtil entre les trois piliers du Traité.

26. La simple réitération des mesures précédemment agréées ne constituerait cependant pas une réussite. Nous estimons que la Conférence d'examen devra évaluer la mise en œuvre des plans d'action de 2010 et tous les engagements pris et se mettre d'accord sur les mesures appropriées pour l'application scrupuleuses de ces plans.
27. Le TNP se trouvant à la croisée des chemins, des mesures novatrices et audacieuses sont requises pour préserver la crédibilité du Traité et l'intégrité des régimes qu'il a établis.
28. A cet effet, le Maroc a inclus dans son rapport national de mise en œuvre des propositions appelant à explorer les moyens de réaliser des avancées dans les domaines de la vérification du Désarmement, de la mise en œuvre des mesures agréées et du renforcement du processus d'examen.

Monsieur le Président,

29. Le Royaume du Maroc, Etat partie à tous les instruments portant sur les ADM, a conclu depuis 1973 un accord de garanties généralisées avec l'AIEA dans le cadre du TNP et a ratifié, le 5 mars 2011, un Protocole Additionnel à cet accord.
30. Le Maroc accorde une importance capitale à l'efficacité, l'intégrité et la crédibilité du TNP et estime que la réussite du présent cycle d'examen est cruciale pour préserver l'autorité du Traité et du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Je vous remercie.

★★★